

COMMUNE DE MENTHON SAINT BERNARD

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2020

- 1- Eglise : travaux de restauration – Mission confiée au cabinet Thomas Bricheux – Architecture et Patrimoine.
Le cabinet Thomas Bricheux-Architecture et Patrimoine a effectué une mission de diagnostic du bâtiment qui lui avait été confiée en 2019.
Il propose que les travaux de restauration de l'église puissent se réaliser en deux phases :
 - Phase 1 : charpente, couverture, plancher du clocher et accès au clocher, charpente du beffroi et plancher haut N+1 sacristie. Restauration des vitraux. Maçonnerie : traitement des soubassements intérieurs et extérieurs.
 - Phase 2 : Intérieur de l'église : maçonnerie sol, décors peints, retables et statuaire, menuiseries, électricité, chauffage.Le conseil municipal décide de confier au cabinet Thomas Bricheux – Architecture et Patrimoine – la mission des phases 1 et 2 des travaux de restauration de l'église, bâtiment communal : élaboration des documents de consultation des entreprises, analyse des offres, suivi du chantier (1 et 2), vérification des factures des entreprises, réception des travaux.
Le taux d'honoraires, y compris honoraires du bureau Economiste est fixé à 9,25 % du montant HT des travaux.

- 2- Eglise : travaux de restauration : Autorisation de lancer la consultation pour le choix des entreprises pour la phase 1.
Le conseil municipal autorise M. le Maire à lancer la consultation, selon les règles de procédure et de publicité applicables aux marchés de travaux, pour le choix des entreprises pour les travaux prévus à la phase 1 qui sont estimés à 660.000 € HT

- 3- Demandes de subventions auprès de la Région, du Département et de l'Etat :
Le conseil municipal autorise M. le Maire à déposer des demandes de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, du Département de la Haute-Savoie et de l'Etat.

- 4- Création d'une commission municipale : « Environnement-Développement durable » :
Après un premier travail réalisé par Madame Morgane Baumgartner, maire-adjointe en charge de l'environnement et du développement durable, le Conseil Municipal décide la création d'une commission municipale « Environnement-Développement durable » qui aura en charge la déclinaison sur le territoire communal des décisions de l'Agglomération d'Annecy qui est compétente en matière d'environnement et développement durable et également de faire des propositions propres à la Commune.
Morgane Baumgartner, maire-adjointe ; Odile Veyrat de Lachenal, conseillère municipale ; Laura Amedeo, conseillère municipale ; Patrick Berger, conseiller municipal.

- 5- Rapport annuel de l'Eau – 2019-
Le conseil municipal a pris acte de la présentation du rapport annuel (2019) du service de l'Eau de Grand Annecy Agglomération.

- 6- Aide d'urgence aux Communes des Alpes Maritimes victimes de la tempête Alex.
Le conseil municipal, pour tenir compte des liens historiques entre le Comté de Nice et la Savoie, décide d'accorder une aide de 3.000 € aux communes sinistrées des Alpes Maritimes lors de la tempête Alex de début octobre 2020. Cette aide sera versée directement à l'Association des Maires des Alpes Maritimes conformément aux modalités établies en accord avec l'Association des Maires de la Haute-Savoie.

- 7- Route des Côtes : convention de servitudes au profit d'Enedis.
Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer une convention de servitude au profit d'Enedis pour l'alimentation électrique des vestiaires des terrains de football.

=====